

FORUM DES FORMATIONS 2018/2019

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur



<https://www.parcoursup.fr/>

Cette plateforme permet à la rentrée 2019 :

- ❖ de s'informer sur les filières de formation de l'enseignement supérieur;
- ❖ de se préinscrire;
- ❖ de formuler des vœux de poursuite d'études;
- ❖ de répondre aux propositions d'admission des établissements de l'enseignement supérieur (licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, écoles d'infirmières, instituts du travail social, etc.).

Parcoursup 2019
1^{ère} étape

Novembre 2018 > Janvier 2019 Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site [terminales2018-2019.fr](http://www.terminales2018-2019.fr), et je participe à la **1^{re} semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée.

Si je suis déjà étudiant et que je souhaite **me réorienter** : je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

Le **1^{er} conseil de classe** prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup :

- Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur Parcoursup.fr
- Je consulte l'**offre de formation** : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.

ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE

- Deux professeurs principaux en classe de terminale en lien avec le/la PsyEN.
- Deux semaines de l'orientation.
- Rôle du conseil de classe renforcé.

1^{er} conseil de classe :
Recommandations



Forum des formations
du lycée
14 Décembre 2018

<http://www.terminales2018-2019.fr/>

Contactez des conseillers par téléphone, chat ou mail sur www.monorientationenligne.fr

<https://www.parcoursup.fr/>

Une plateforme pour consolider son projet d'orientation

Le site de simulation en établissement permet de découvrir la procédure de l'inscription jusqu'à la confirmation des vœux <https://simulation.parcoursup.fr>



Présentation générale de la procédure et des candidats concernés

Le fonctionnement de la procédure, étape par étape

Pour mieux connaître le contenu des formations :

- les contenus et l'organisation des enseignements
- les attendus de la formation (connaissances fondamentales et compétences nécessaires à la réussite)
- les éléments pris en compte lors de l'examen du dossier

Pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle :

- le taux de passage en deuxième année
- le taux de réussite au diplôme
- le taux d'insertion professionnelle
- les différentes possibilités de poursuite d'études de la formation
- les métiers auxquels conduit la formation
- les capacités d'accueil en 2019 et le nombre des candidats et des admis en 2018

Des tutoriels en vidéo

Réponses aux questions les plus fréquemment posées sur Parcoursup

➤ Disposer de **compétences scientifiques**

• Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

➤ Mobiliser des **compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté**

• Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit à ce niveau de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

➤ Disposer de **compétences sportives**

• Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

➤ Manifester de l'intérêt pour l'exercice de **responsabilités collectives, associatives ou citoyennes**

• Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Les formations concernées par la plateforme Parcoursup 2018-2019

- ✓ **CPGE** (classes préparatoires aux Grandes Écoles)
- ✓ **BTS et BTSA** (brevets de techniciens supérieurs)
- ✓ **DUT** (diplômes universitaires de technologie)
- ✓ **DCG** (diplôme de comptabilité et gestion)
- ✓ **DMA** (diplômes des métiers d'art)
- ✓ **ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART**
- ✓ **ÉCOLES DE COMMERCE**

- ✓ **ÉCOLES D'ARCHITECTURE**
- ✓ **FORMATIONS INGÉNIEUR** (post-bac)
- ✓ **LICENCES** des universités
- ✓ **MAN** (mise à niveau en hôtellerie)
- ✓ **DN MADE** (diplôme national des métiers d'art et du design)
- ✓ **PACES** (médecine, kiné, dentaire, sage-femme, pharmacie)
- ✓ **INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL**
- ✓ **IFSI** (Institut de formation en soins infirmiers) 

Les formations hors parcoursup

Si une formation n'est pas affichée sur la plateforme Parcoursup, cela signifie que la candidature doit se faire directement auprès de l'établissement d'enseignement supérieur concerné. **ATTENTION : chaque établissement à son propre calendrier**

Parcoursup
2019
2ème étape

22 Janvier > 3 Avril 2019

Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2^e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Judi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat

avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

AVRIL-MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

Date limite de saisie des vœux = 14 mars

Date limite de confirmation des vœux = 3 avril

➤ **Du 22 janvier au 14 mars**

Il faut s'inscrire, saisir et enregistrer ses vœux avec une adresse mail valide. Pour cela, il faut :



Ouvrir un dossier électronique au moyen du n° INE (voir relevé de notes des épr anticipées)



Renseigner son adresse mail (obligatoire) et son n° de portable



Retenir son numéro d'inscription et le code confidentiel choisi



Compléter les informations concernant l'état-civil, les coordonnées et la scolarité antérieure

Saisir l'ensemble de ses candidatures en sélectionnant les formations sur le moteur de recherche.

Difficultés techniques,
Envoyé un message au
SAIO via parcoursup

➤ **Télécharger l'application Parcoursup :**



**2^e conseil de classe :
fiche Avenir**

➤ La « **Fiche Avenir** » est un outil de dialogue.

- Elle est consultable par les élèves et leurs familles sur Parcoursup.

- Elle comprend : les notes des deux premiers trimestres, les appréciations des enseignants de chaque discipline, les appréciations des professeurs principaux, l'avis du chef d'établissement.

➤ **Jusqu'au 3 Avril**

: il faut compléter le dossier pour chaque vœu et décrire en quelques lignes les formations qui ont la préférence.

FICHE Avenir 2018	
Civilité - NOM - Prénom	
N° de J. / ...	
N° de ...	
Langue choisie 1	
Langue choisie 2	
Niveau obligatoire	
Option facultative	
Autre élément de scolarité	
Appréciations des professeurs	
DISCIPLINES	APPRECIATIONS GENERALES
	Notes 1 ^{er} et 2 ^e trimestre de l'année
	Effectif classe en année
2 ^e Mention des notes des deux premiers trimestres de l'année de Terminale en cours	
Éléments d'appréciation	
- Attitude de travail	
- Autonomie	
- Capacité à travailler dans le travail	
- Engagement, esprit d'initiative (au lycée et en extra-scolaire)	
- Autre élément d'appréciation de profil	
Appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation choisie	
AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT	
Concordance de votre formation avec le projet de formation mentionné	
Capacité à réussir	
Motifs de la classe	

La plateforme fixe le nombre de candidatures maximum à :

10 VŒUX

Les vœux peuvent porter sur des formations sélectives ou non sélectives.

Les vœux ne sont pas classés (« Projet de formation motivé »)

Possibilité de demander une césure.
D'une durée maximale de deux semestres.

Le vœu peut être simple.

C'est un vœu de formation clair et précis dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le vœu peut être multiple.

Il compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux

Il est composé de plusieurs sous-vœux.

A l'intérieur d'un vœu multiple, on peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer.

20 sous-vœux maximum sont possibles pour l'ensemble des vœux multiples de :

BTS, DUT, DCG, CPGE, licences et Paces

(hors écoles d'ingénieurs et de commerce et Paces Ile-de-France).

**Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars**

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

Exemple 1 : Arnaud demande le BTS spécialité « Métiers de la chimie » dans 7 établissements

→ Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Exemple 2 : Laura demande un DCG dans 5 établissements

→ Dans le décompte total de Laura, ces demandes comptent pour 1 vœu et 5 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Exemple 3 : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- Lycée A à Paris sans internat
- Lycée B à Paris sans internat
- Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Exemple 4 : Paul demande la licence mention « Droit » dans la région X et il choisit les établissements suivants

- Université A
- Université B
- Université C

→ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

L'examen de VŒUX dans les établissements d'enseignement supérieur

Les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur : LE DOSSIER DU CANDIDAT

- ❖ La fiche Avenir transmise par le lycée d'origine.
- ❖ Le projet de formation motivé par l'élève.
- ❖ Les notes de 1^{ère} et de Tle.
- ❖ Les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac,...).



ENTRE AVRIL ET MAI
Les établissements
examinent les vœux
formulés par
les candidats



La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- Admission sur dossier ou par concours.
- Spécificités pour l'accès des bacheliers technologiques en DUT .

Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1^{ère} année commune aux études de santé)

- Un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université.
- L'Université peut proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...)
- Si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (**filières les plus demandées**) :
 - les vœux sont étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation.
 - un pourcentage maximum de candidats provenant d'autres secteurs de recrutement peut être fixé pour chaque licence.
- **Dispositif « meilleurs bacheliers »**
Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique pourront bénéficier d'un **accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective.**

Parcoursup 2019
3ème étape

Mai > Juillet 2019

Je reçois les réponses des formations & je décide

MI-MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

FIN JUIN - MI-SEPTEMBRE

La phase complémentaire est ouverte.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

AVANT LA FIN JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

- Quand une proposition arrive, le lycée reçoit **une alerte** :
- sur son portable via l'application Parcoursup téléchargée.
 - dans sa messagerie personnelle.
 - dans la messagerie intégrée à Parcoursup.

Les parents et les professeurs principaux sont prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail.

Consultation
des
propositions à
partir de
mi-mai

EXEMPLE PROCEDURE 2017-2018 : Le délai pour accepter une proposition (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Au-delà du délai : la place est libérée pour un autre candidat

Les réponses possibles des établissements d'enseignement supérieur

Pour les formations sélectives (BTS, CPGE, DUT...)

Réponse donnée au futur étudiant

Réponse du futur étudiant

- Oui = admis → accepte ou renonce
- En attente = admis mais sur liste d'attente → maintient ou renonce
- Non = refusé

Pour les formations non sélectives : Licences

Réponse donnée au futur étudiant

Réponse du futur étudiant

- Oui = admis → accepte ou renonce
- Oui-si = admis s'il accepte un parcours spécifique → accepte ou renonce
- En attente = admis mais sur liste d'attente → maintient ou renonce

Le candidat en attente a connaissance de son rang sur la liste d'attente

Comment répondre aux propositions reçues

Réponses aux propositions à partir de mi-mai

CPGE ECE, lycée, Paris Non

CPGE ECE, lycée, Lyon En attente

EGC (Marseille) En attente

DUT GEA, IUT, Saint Pierre Non

CPGE ECE, lycée, Saint Denis En attente

DUT GEA, IUT , Toulouse En attente

L1 STAPS, Université de La Réunion En attente

L1 Droit, Université Paris Oui

Cas n°1 :
Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si)

s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus

Il accepte ou renonce

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions reçues

Cas n°2 :

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admissions (oui ou oui-si)

il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions** d'admission qu'il a reçues

Réponses aux propositions à partir de mi-mai

CPGE ECE, lycée, Paris Non

CPGE ECE, lycée, Lyon En attente

EGC (Marseille) En attente

DUT GEA, IUT, Saint Pierre Oui

CPGE ECE, lycée, Saint Denis En attente

DUT GEA, IUT, Toulouse Oui

L1 STAPS, Université de La Réunion En attente

L1 Droit, Université Paris Oui

s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente** sont maintenus

Il accepte

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Il renonce

Il renonce

Réponses aux propositions à partir de mi-mai

Cas n°3 :
Le lycéen ne reçoit que des propositions « En attente »

CPGE ECE, lycée, Paris Non

CPGE ECE, lycée, Lyon En attente

EGC (Marseille) En attente

DUT GEA, IUT, Saint Pierre En attente

CPGE ECE, lycée, Paris En attente

DUT GEA, IUT, Toulouse En attente

L1 STAPS, Université de La Réunion En attente

L1 Droit, Université Paris En attente

Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Réponses aux propositions à partir de mi-mai

Cas n°4 :
Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives



s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective

CPGE ECE, lycée, Paris

Non

CPGE ECE, lycée, Lyon

Non

DUT GEA, IUT, Paris

Non

DUT GEA, IUT, Saint Pierre

Non

CPGE ECE, lycée, Saint Denis

Non

DUT GEA, IUT, Marseille

Non

La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) est activée pour lui faire des propositions de formation



Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

**S'inscrire à partir des résultats du bac
5 Juillet**

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.

Ces formalités sont propres à chaque établissement :

Suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil.

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, **il doit démissionner de la procédure Parcoursup.**

Parcoursup 2019
Phase complémentaire

FIN JUN - SEPTEMBRE
Ouverture de la
procédure complémentaire

Mai > Septembre 2019 : Je suis accompagné si je n'ai pas reçu de proposition et que je souhaite trouver une place dans une formation proposée par Parcoursup

Je peux demander un conseil, un accompagnement individuel ou collectif, au sein de mon lycée ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation, en particulier si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, IUT, écoles etc.).

La phase complémentaire, de fin juin à mi-septembre, me permet de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

Je peux bénéficier de l'accompagnement individualisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

Le calendrier Parcoursup en 3 étapes

1

Novembre 2018 > Janvier 2019 Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site seminaires2018-2019.fr, et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation organisée dans mon lycée. Si je suis déjà étudiant et que je souhaite me réorienter, je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma fiche de dialogue. Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup :

- Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur Parcoursup.fr.
- Je consulte l'offre de formation : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.

2

22 Janvier > 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la 2^e semaine de l'orientation et aux journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscrits sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer. Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

3 AVRIL

Dernier jour pour valider mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.

AVRIL-MAI

Les formations accueillent les vœux formulés par les candidats.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

3

Mai > Juillet 2019

Je reçois les réponses des formations & je décide

MI-MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme. Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en conviens. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves orales du baccalauréat.

FIN JUIN - MI-SEPTEMBRE

La phase complémentaire est ouverte.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

AVANT LA FIN JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

Mai > Septembre 2019 : Je suis accompagné si je n'ai pas reçu de proposition et que je souhaite trouver une place dans une formation proposée par Parcoursup

Je peux demander un conseil, un accompagnement individuel ou collectif, au sein de mon lycée ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation, en particulier si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, IUT, écoles etc.).

La phase complémentaire, de fin juin à mi-septembre, me permet de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

Je peux bénéficier de l'accompagnement individualisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.

Les Journées Portes Ouvertes



- Campus du Moufia St Denis : **samedi 16 février 2019**
- ESIROI : **samedi 16 février 2019**
- Campus du Tampon : **samedi 23 février 2019**
- IUT Saint Pierre : **samedi 23 février 2019**
- IAE Saint-Denis : **vendredi 1^{er} mars 2019**



Les Journées Portes Ouvertes

- Lycée général et technologique le Verger
Sainte-Marie – Public : 13/02/2019, de 13h à 17h
- Lycée général et technologique Leconte de Lisle
Saint-Denis – Public : 23/02/2019, de 8h à 15h30
- Lycée polyvalent Marie Curie *Saint-Benoît – Public* :
21/02/2019, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Lycée polyvalent de Saint-Paul IV
Saint-Paul – Public : 16/02/2019, de 8h30 à 12h
- Lycée polyvalent Jean Joly *Saint-Louis – Public* :
21/12/2018, (visites organisées entre établissements).
- Lycée professionnel Amiral Lacaze
Saint-Denis – Public : 21/02/2019, de 8h à 16h

- Lycée polyvalent privé catholique La Salle Saint-Charles
Saint-Pierre - Privé sous contrat : 23/02/2019, de 8h à 13h
- Lycée agricole privé Cluny
Sainte-Suzanne - Privé sous contrat : 15/02/2019,
- École Supérieure d'Art
Le Port – Public : 13/02/2019, de 13h30 à 17h30
- SUPINFO OCEAN INDIEN
Saint-Denis - Privé hors contrat : 15/12/2018, de 9h à 16h
; 09/02/2019 ; 16/03/2019 ; 18/05/2019 ; 16/07/2019
- Centre de formation d'apprentis agricole de Saint-Paul
Saint-Paul – Consulaire : 05/04/2019

Pour les élèves et les parents 2017-2018 :



Terminales 2018-2019



www.terminales2018-2019.fr

Mon orientation en ligne



www.monorientationenligne.fr

Des informations sur les filières



www.onisep.fr

Des MOOC

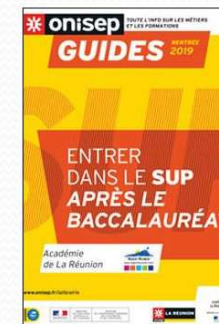


<https://www.fun-mooc.fr/news/france-universite-numerique-propose-7-mooc-pour-ai/>

Les publications de l'ONISEP



Les dossiers
Au CDI, au CIO, en vente sur
<http://librairie.onisep.fr/>



Ses guides
« Après le bac »
À télécharger

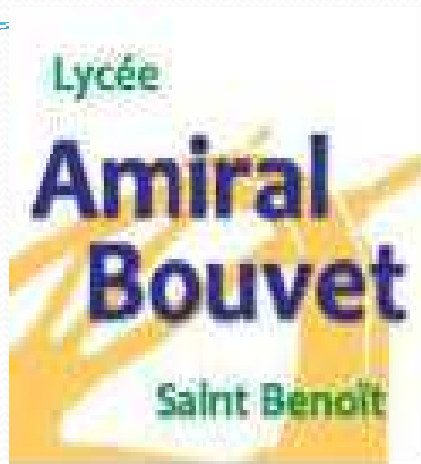


Ses fiches post-bac
À télécharger



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !